# DÉCLARATION DE PRIMAUTÉ

## *Préambule*

*Considérant que la protection et le sauvetage des animaux constituent la raison d'être fondamentale de Sauvetage Animal Rescue, que chaque animal en détresse mérite une intervention empreinte de compétence, de compassion, de détermination et de respect, et que l'accomplissement d'une telle mission exige non seulement du courage sur le terrain, mais également de la dignité dans nos comportements, de l'intégrité dans nos décisions et de la responsabilité dans nos communications.*

*Reconnaissant que les divergences d'opinions, les critiques et les différends font partie des réalités humaines et organisationnelles, mais qu'ils ne sauraient justifier que notre énergie, nos ressources ou notre attention soient détournées de notre vocation première; affirmant que la véritable force d'une organisation ne réside pas dans sa capacité à répondre à chaque attaque, mais dans sa détermination à demeurer fidèle à ses principes, à ses valeurs et à sa mission.*

## *Article I • Primauté de mission*

*La protection, le secours et le sauvetage des animaux demeurent, en toutes circonstances, au cœur de notre engagement. Aucune rivalité, aucun différend personnel, aucune controverse et aucune opposition entre organisations ne doivent prévaloir sur cette responsabilité fondamentale. Nous choisissons de consacrer nos efforts à ce qui justifie notre existence : porter assistance aux animaux en détresse, soutenir les interventions qui contribuent à leur bien-être et poursuivre avec détermination le développement de notre capacité à leur venir en aide. Notre mission constitue le fondement de nos décisions, la mesure de nos actions et la direction de notre avenir. Elle doit demeurer notre priorité, indépendamment des circonstances et des événements susceptibles de détourner notre attention de l'essentiel.*

## *Article II • Dignité institutionnelle*

*Sauvetage Animal Rescue reconnaît que sa dignité ne dépend ni du jugement d'autrui ni des propos tenus à son endroit, mais de la manière dont l'organisation choisit elle-même de se comporter. Nous affirmons notre volonté de préserver, en toutes circonstances, une conduite digne, mesurée et honorable, et renonçons à participer aux querelles publiques, aux échanges hostiles, aux attaques personnelles ainsi qu'aux confrontations destinées à discréditer des individus ou des organisations. Face aux provocations, aux accusations ou aux critiques, même lorsqu'elles nous paraissent injustes ou infondées, nous faisons le choix conscient de ne pas alimenter les controverses. Ce choix ne constitue ni un aveu, ni une approbation, ni une reconnaissance des propos formulés à notre endroit, mais bien l'expression volontaire de notre dignité institutionnelle. Nous affirmons ainsi notre conviction que les comportements d'autrui ne doivent jamais déterminer les nôtres et que la retenue face à la provocation peut constituer une manifestation de force, de maturité et de responsabilité.*

## *Article III • Intégrité de nos actions*

*L'intégrité constitue une exigence permanente de notre engagement envers les animaux, nos bénévoles, nos partenaires et la population. Nous nous engageons à agir avec honnêteté, cohérence, transparence et responsabilité, conformément aux valeurs qui fondent notre organisation. Nos décisions doivent être guidées par les besoins réels des animaux, les exigences de leur sécurité et les responsabilités qui nous incombent. Nous reconnaissons que notre crédibilité se construit avant tout par la qualité de nos interventions, la rigueur de nos méthodes, le respect de nos engagements et la constance de nos actions. Nous privilégierons les réalisations concrètes aux confrontations inutiles, les faits aux attaques et les résultats aux controverses, convaincus que notre intégrité doit se manifester non seulement dans les principes que nous proclamons, mais également dans chacune des actions que nous accomplissons.*

## *Article IV • Présence publique*

*Les communications publiques de Sauvetage Animal Rescue doivent être le prolongement fidèle de sa mission. Nos plateformes numériques, nos publications et nos interventions médiatiques auront pour vocation première d'informer, de sensibiliser, de mobiliser, de valoriser le travail de nos bénévoles et de faire rayonner notre engagement envers les animaux. Nous affirmons notre volonté de maintenir une présence publique positive, constructive et respectueuse, exempte de règlements de comptes, d'attaques personnelles et de confrontations inutiles. À cette fin, Sauvetage Animal Rescue s'abstiendra de participer aux campagnes de dénonciation publique, aux controverses personnelles et aux affrontements entre les différents acteurs du milieu animalier. Notre organisation ne fera pas de ses plateformes des instruments de représailles ou de discrédit envers autrui. Cette orientation ne saurait toutefois faire obstacle à nos obligations légales, à la protection des animaux ou à la transmission d'informations essentielles à leur sécurité. Nous choisissons ainsi de faire connaître notre travail plutôt que de commenter celui des autres, en consacrant notre visibilité publique à la promotion de notre mission et à la reconnaissance des actions accomplies au service des animaux.*

## *Article V • Indépendence et Responsabilité*

*La présente déclaration constitue un engagement libre, volontaire et unilatéral de Sauvetage Animal Rescue. Elle ne requiert l'adhésion, la reconnaissance ou la réciprocité d'aucune autre personne ou organisation, et son application ne dépend d'aucune circonstance extérieure ni du comportement d'autrui. Nous reconnaissons que nous ne pouvons exercer d'autorité sur les opinions, les déclarations ou les décisions des autres, mais que nous demeurons pleinement responsables de nos propres choix. C'est dans cet esprit que nous affirmons notre indépendance institutionnelle, notre autonomie de jugement et notre détermination à poursuivre notre mission sans nous laisser entraîner dans des différends étrangers à notre vocation. La direction de Sauvetage Animal Rescue veillera à ce que les personnes s'exprimant officiellement au nom de l'organisation respectent l'esprit et les principes de la présente déclaration, afin que cet engagement demeure cohérent, crédible et durable.*

## *Article VI • Continuité de l'engagement*

*La Déclaration de primauté constitue un engagement institutionnel destiné à s'inscrire durablement dans les principes directeurs de Sauvetage Animal Rescue. Le 16 octobre de chaque année est désigné comme date officielle de réaffirmation de cet engagement, au cours de laquelle l'organisation sera appelée à renouveler solennellement son adhésion aux principes de mission, de dignité et d'intégrité qui fondent la présente déclaration. Ce renouvellement annuel symbolisera notre volonté constante de demeurer fidèles à notre vocation, indépendamment des événements, des difficultés et des différends susceptibles de marquer notre parcours. La présente déclaration a vocation à guider durablement notre conduite institutionnelle et à rappeler aux générations actuelles et futures de membres et de dirigeants que la grandeur de notre organisation se mesure avant tout à sa capacité de rester fidèle à la mission qui a présidé à sa fondation.*

## *Proclamation finale*

*Par la présente Déclaration de primauté, Sauvetage Animal Rescue affirme solennellement sa volonté de consacrer son avenir à l'essentiel. Nous choisissons la mission plutôt que la rivalité, la dignité plutôt que la confrontation et l'intégrité plutôt que la controverse. Nous affirmons que notre engagement envers les animaux doit transcender les divergences, les critiques et les différends qui peuvent survenir au fil de notre histoire. Que nos gestes témoignent de nos convictions, que nos réalisations parlent d'elles-mêmes et que notre détermination à protéger la vie animale demeure plus forte que toute division. Car notre véritable raison d'être ne se trouve pas dans les différends qui nous opposent, mais dans les vies que nous avons le pouvoir de sauver.*



***Fait et proclamé à Montréal,***
***le seizième jour de novembre de l'an deux mille vingt-six***

***Eric Dussault***
***Fondateur et Directeur Général***